

Gardez les Caps pourrait gagner la bataille

Bretagne - Modifié le 28/09/2015 à 04:00 | Publié le 26/09/2015 à 03:27



Le schéma régional éolien risque d'être annulé par le tribunal administratif de Rennes.

« **C'est une gifle pour les autorités préfectorale et politique.** » Hier, en sortant du tribunal administratif de Rennes, Rémi Loyer avait le sourire. Gardez les Caps, l'association qu'il préside, attaquait le Schéma régional éolien (SRE) aux côtés d'une vingtaine d'autres associations, et de 13 personnes physiques. La décision sera rendue le 23 octobre.

Le parc offshore pas remis en cause

Mais le rapporteur public a conclu à l'annulation du document qui définit les zones favorables au développement des éoliennes en Bretagne, en pointant des irrégularités procédurales.

Son avis est généralement suivi par les magistrats du tribunal administratif.

Gardez les Caps se bat depuis de nombreux mois contre le parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc. Pour l'association, l'annulation du Schéma régional éolien serait une première victoire. Pourtant, le SRE, qui régit l'implantation des éoliennes terrestres, ne parle pas des éoliennes en mer. La préfecture des Côtes-d'Armor et la société Ailes Marines l'affirment : l'annulation du SRE ne remettrait pas en cause le parc éolien offshore qui doit voir le jour en 2020 au large de Saint-Brieuc.

Mais pour Gardez les Caps, l'annulation du SRE qui pourrait être prononcée dans un mois serait une ouverture. L'association costarmoricaine réfléchit à s'attaquer au Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), qui, lui, évoque l'éolien offshore.